

Q. Vous avez tenu compte de cela?—R. Oui, vous verrez cela dans cet état; cela se trouve dans un document que j'ai en ma possession.

Q. Je voudrais savoir où vous l'avez pris; et si cela est emprunté à quelque témoignage rendu dans une autre cause, la cour ne peut pas l'accepter?—R. Les chiffres rouges indiquent la chose.

*Par M. Osler :*

Q. Où avez-vous pris ces chiffres?—R. Dans le bordereau de paye du personnel permanent.

*Par M. Geoffrion :*

Q. Quand vous dites le bordereau de paye, vous voulez parler du bordereau de paye?—R. Oui.

SA SEIGNEURIE.—C'est ce que je voulais dire quand je vous ai dit que vous aviez droit à ce que le document fût ici.

*Par M. Geoffrion :*

Q. Savez-vous à quel taux ils étaient payés?—R. Oui.

Q. A quel taux?—R. Je ne m'en souviens pas; vous trouverez tout cela dans le bordereau de paye.

Q. Savez-vous s'ils recevaient un salaire plus élevé ou moins élevé que le salaire des hommes fournis par M. St. Louis?—R. Je ne saurais le dire; je crois qu'ils recevaient un peu moins.

Q. Il importe de savoir s'ils recevaient moins, car ce serait un avantage pour les dépenses du pont Wellington.—R. Vous pourrez voir tout cela dans le bordereau de paye lorsqu'il sera produit.

Q. Savez-vous s'il y a eu de la pierre de contremur au pont Wellington?—R. Oui.

Q. La même qualité et la même quantité que sur le Grand Tronc?—R. D'après les témoignages, il a été fait plus d'ouvrage sur la pierre de contremur du pont du Grand Tronc que sur celle du pont Wellington.

Q. Vous parlez toujours d'après les témoignages; le savez-vous personnellement?—R. Je ne le sais pas.

Q. Vous parlez seulement d'après ce que vous ont dit des témoins qui ont été examinés?—R. D'après ce que m'ont dit des témoins assermentés.

Q. D'après les témoignages, ainsi que vous les avez appréciés, vous dites qu'il y avait plus de pierre de contremur au pont Wellington qu'au pont du Grand Tronc?—R. Plus au Grand Tronc qu'au pont Wellington.

Q. Mais vous ne pouvez pas dire, de mémoire, dans quelle proportion?—R. Je ne saurais le dire.

M. Hogg.—Si vous voulez bien m'excuser, je demanderai à M. McLeod quels bordereaux de paye il veut envoyer chercher pour vous remettre, M. Geoffrion.

SA SEIGNEURIE.—Il désire avoir les détails au sujet des \$34,000.

LE TÉMOIN.—C'est la pièce C 31.

*Par M. Geoffrion :*

Q. Savez-vous aussi que, pendant les travaux, il est arrivé souvent que les tailleurs de pierre étaient transférés d'un ouvrage à un autre, dans les cas d'urgence?—R. On a dit que cela s'était fait à l'égard du pont du Grand Tronc et de l'écluse n° 1, mais que cela n'arrivait pas aussi souvent quant au pont Wellington.

Q. Vous parlez d'après les témoignages rendus?—R. Oui.

Q. Vous n'avez jamais été sur les lieux où se faisaient les travaux?—R. Non.

Q. Vous ne savez pas comment les choses se faisaient?—R. Non.

Q. Vous avez dit qu'il y avait eu transfèrement, mais non pas dans une aussi grande mesure. Eh bien! d'après les témoignages, dans quelle mesure ce déplacement a-t-il eu lieu d'une ouvrage à l'autre?

SA SEIGNEURIE.—Vous devez comprendre, M. Geoffrion, que l'on n'a fait aucune objection à ce que M. McLeod rendit son témoignage de cette façon.